

Rapport 2020

Comité de surveillance des finances

État des finances du STTRC du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020

Présenté le 24 avril 2021 en Assemblée générale annuelle

Le Comité de surveillance des finances du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (STTRC) s'assure que les états financiers soient justes et conformes à l'esprit du syndicat. Son mandat se retrouve au **chapitre IX des statuts et règlements**. Le Comité est (normalement) composé de trois personnes et d'un substitut. Elles sont élues par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Pour ce rapport, Marie-Claude Morin, Bernard Leduc et Marie-Eve Maheu se sont réunis virtuellement le 16 avril 2021.

Ce rapport porte exceptionnellement sur la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020, les six premiers mois de l'année ayant été vérifiés dans le cadre de notre analyse de l'année 2019, une situation qui s'explique par les contre temps occasionnés par la pandémie, soit le report de l'Assemblée générale annuelle de 2020 du printemps à l'automne.

Ce rapport se divise en deux sections :

A) Observations et recommandations

B) Suivi des recommandations du rapport 2019-2020 (présenté le 3 octobre 2020)

Bonne lecture!

A) OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Description du travail effectué :

- Étude et analyse des états financiers et des prévisions budgétaires;
- Vérification des relevés bancaires et des cartes de crédit;
- Vérification aléatoire de chèques;
- Vérification des résolutions financières adoptées par le bureau syndical;
- Vérification des rapports d'activités des élus;
- Discussion avec la secrétaire-trésorière Isabelle Montpetit
- Discussion avec la technicienne comptable de F&F sur la transition depuis le départ de Christian Douville (ex-comptable du STTRC).

1. Congés compensatoires syndicaux à écouler

Les militants ont, pour plusieurs, accumulé des congés compensatoires dans le cadre de leurs activités, parfois depuis quelques années. Une résolution adoptée le 11 mars 2020 en conseil syndical leur donnait un an pour les écouler. Or, une fraction seulement l'ont été. Il sera important de trouver une façon d'écouler ces journées accumulées pour éliminer le passif « remise de temps » qui traîne aux états financiers. Il faudra aussi s'assurer que les futurs congés compensatoires soient écoulés dans les temps impartis, pour des raisons de saines pratiques budgétaires.

Recommandation pour 2021

Que le syndicat s'assure que les militants écoulent les congés compensatoires accumulés au 31 décembre 2020, et ce, avant le 31 décembre 2021.

2. Vérification externe des finances du syndicat

Une première vérification externe a été réalisée en 2018 par un contrôleur de la CSN à la suggestion du Comité de surveillance des finances. En raison d'un changement dans la gestion comptable réalisé à l'automne 2020, l'expérience n'a pas été renouvelée cette année. Nous comprenons la situation, mais nous encourageons maintenant le syndicat à prévoir une vérification externe pour 2021. La secrétaire-trésorière Isabelle Montpetit nous assure que c'est son intention.

Recommandation pour 2021

Qu'une vérification externe des finances du syndicat soit réalisée pour l'année financière qui se terminera le 31 décembre 2021.

3. États financiers comparatifs

Soulignons d'abord que la présentation des états financiers est beaucoup plus claire qu'avant, ce que nous apprécions grandement. Nous comprenons qu'avec la transition d'un comptable interne à une firme externe, il est difficile de comparer de façon détaillée les états financiers de 2020 avec ceux de 2019. Nous avons donc demandé à la secrétaire-trésorière d'ajouter, pour cette fois-ci, un comparatif des principaux éléments. À partir de 2021, il sera important de présenter des états financiers comparatifs détaillés.

Recommandation pour 2021

Que les états financiers annuels soient présentés avec un comparatif détaillé de l'année précédente.

B) SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS PRÉCÉDENTS

1. Firme comptable et rapport trimestriels

Recommandation pour 2020

Que la nouvelle firme comptable produise des rapports trimestriels qui seront présentés au bureau syndical ainsi qu'aux membres du Comité de surveillance des finances et déposés aux réunions du Conseil syndical, comme prévu à nos statuts et règlements à 24.1.2 f).

Suivi. Lors de notre dernier rapport, nous avons salué la décision du syndicat de confier sa comptabilité à l'externe. Depuis, les changements apportés, notamment le passage à un logiciel

comptable collaboratif et le recours aux virements bancaires plutôt qu'aux chèques, ont amélioré la transparence et l'efficacité. Cependant, notre recommandation de produire des rapports trimestriels n'a pas encore été suivie. Nous rappelons que les statuts et règlements exigent que des rapports trimestriels soient présentés au bureau syndical ainsi qu'aux membres du Comité de surveillance des finances et déposés aux réunions du conseil syndical.

La secrétaire-trésorière Isabelle Montpetit nous assure qu'un rapport trimestriel sera présenté dès la prochaine réunion du bureau syndical. Elle nous assure également que le Comité de surveillance des finances recevra les rapports à l'avenir, ce qui nous satisfait.

2. Rapport d'activités : si peu avant d'atteindre la perfection

Recommandations pour 2020

- Que les rapports d'activités des élus rendent compte des activités quotidiennes avec un minimum de détails;
- Que les rapports d'activités soient remis **chaque mois** à l'agente de bureau et à l'ensemble de l'exécutif.

Suivi. Le Comité de vérification des finances insiste depuis des années déjà pour que les élus en libération syndicale remettent des rapports d'activités complets et dans les temps. Une nette amélioration a depuis été constatée. Si avant, dans bien des cas, nombre d'entre eux n'étaient tout simplement pas remis, désormais, ils le sont tous, et plus fréquemment. Alors merci. Notons seulement que certains mériteraient d'être plus détaillés quant aux activités conduites lors de ces libérations, d'où ce rappel. Il en va de la transparence à laquelle ont droit les membres de notre syndicat.

3. Composition du Comité de surveillance des finances

Recommandation pour 2020

Que le syndicat s'assure que les statuts et règlements sont respectés et que l'ensemble des sièges du Comité soient pourvus.

Suivi. En vertu des statuts et règlements du syndicat, il est établi que le Comité de surveillance des finances doit être composé de trois membres et d'un substitut, élus par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans. Si nous avons enfin, depuis l'automne 2020, un comité composé de trois membres, le poste de substitut demeure vacant. Cet aspect n'est pas à négliger, considérant la tâche du comité et la nécessité d'y développer une expertise et d'assurer la relève.

Le syndicat doit s'assurer que l'ensemble des sièges du Comité soient pourvus en tout temps.

REMERCIEMENTS

Le Comité de surveillance des finances remercie Isabelle Montpetit (secrétaire-trésorière) pour son travail et pour avoir répondu à nos questions.

Bernard Leduc
Marie-Eve Maheu
Marie-Claude Morin